

N° 2026-080

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mil vingt-six le 03 juin, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-huit mai, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie,
MM. COUNIL Rémy, BOCH Jean-Luc, OUGIER Pierre, PELLICIER Alexandre, RICHERMOZ Benoit, SILVESTRE Jean-Louis, SPIGARELLI Lucien, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mme COLEUR Amandine (donne pouvoir à M. Jean-Louis SILVESTRE)
MM. CHENU Hervé (donne pouvoir à Mme Sabine SELLINI), MARCHAND-MAILLET Thierry (donne pouvoir à Mme Brigitte BOIRARD)

Absents :

Mme VIALLET Amélie
M. AUBONNET David

En exercice : 23	Présents : 18	Absents : 5	dont pouvoirs : 3
------------------	---------------	-------------	-------------------

Date de publication : 10 juin 2026 au 10 août 2026

Il est rappelé que le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte administratif, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il est constitué par le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté de la section de fonctionnement du budget du même exercice.

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Pour le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, il est affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en dotation complémentaires en réserves.

Le Conseil Communautaire, après avoir adopté le compte administratif 2025 du budget principal, dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

RESULTATS 2025 / BUDGET PRINCIPAL				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	HOM	OM	GEMAPI	TOTAL
Recettes	6 633 655,19	4 508 655,11	445 240,00	11 587 550,30
Dépenses	6 367 274,28	3 906 819,02	484 001,00	10 758 094,30
Résultat N	266 380,91	601 836,09	-38 761,00	829 456,00
Résultat N-1	411 545,46	0,00		411 545,46
Transfert GEMAPI	-38 761,00	0,00		
Résultat à affecter	639 165,37	601 836,09	0,00	1 241 001,46

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	HOM	OM	GEMAPI	TOTAL
Recettes	1 300 552,84	1 713 961,51	10 900,94	3 025 415,29
Dépenses	714 853,67	2 270 632,53	2 749,00	2 988 235,20
Résultat N	585 699,17	-556 671,02	8 151,94	37 180,09
Résultat N-1 reporté		211 836,40		211 836,40
Résultat total	585 699,17	-344 834,62	8 151,94	249 016,49
RAR recettes	17 000,00	0,00		17 000,00
RAR dépenses	2 898,72	6 193,20		9 091,92
Solde RAR	14 101,28	-6 193,20	0,00	7 908,08
Excédent financement	599 800,45	-351 027,82	8 151,94	256 924,57
Besoin financement	0,00	0,00	0,00	0,00

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 21
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 21
- nombre de votes « pour » : 21
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DÉCIDE :

- D'affecter au budget 2025 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 (soit 1 241 001.46 €) de la façon suivante : :
- D'affecter au compte 1068 « autres réserves » : 257 001.47 € - section OM
- D'affecter au compte 1068 « autres réserves » : 667 962.99 € - section HOM
- D'affecter au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 316 037.00 € sur la section HOM

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 03 JUIN 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Rémy COUNIL

